

1. Clause de non-concurrence à la charge du dirigeant non salarié

Cass. com. 30 mars 2022, n°19-25.794

Rappel de l'obligation pour la clause de non-concurrence mise à la charge d'un dirigeant non salarié (par exemple dans un pacte d'actionnaires) d'être :

- *limitée dans le temps et l'espace et*
- *proportionnée aux intérêts légitimes en cause*

2. Validité de la rémunération d'un directeur général non autorisée par le conseil d'administration de la société

CA Paris, 3 février 2022, n°20/16711

*Validité de la rémunération d'un directeur général de SA **non autorisée** au préalable par le conseil d'administration, **s'il est établi que le conseil en avait connaissance***

3. Prime sur objectifs

Cass. com. 30 mars 2022, n°20-16.168

*Dès lors qu'il est décidé qu'une prime sur objectifs sera versée au dirigeant, obligation pour la société de **déterminer ces objectifs***

A défaut, paiement de la prime au dirigeant et ce, même s'il n'avait pas demandé la fixation desdits objectifs

4. Augmentation de la rémunération du dirigeant et du chiffre d'affaires de la société

CA Lyon, 17 février 2022, n°18/07114

***Rejet** de la demande des associés minoritaires tendant à faire qualifier d'**abusive l'augmentation significative de la rémunération** du dirigeant, dès lors que cette augmentation correspond à **l'évolution du chiffre d'affaires** de la société*

5. Fin de mandat du dirigeant
Maintien de l'engagement de caution

CA Versailles, 8 mars 2022, n°21/02534

*Rappel que le départ d'un dirigeant et la perte de sa qualité d'associé **n'emportent pas de plein droit la fin de son engagement de caution** d'un prêt de la société, **sauf** si le contrat liait **expressément** la qualité de dirigeant et d'associé à l'octroi de la garantie*

6. Justes motifs (oui)
Défaut de vérification des fraudes

Cass. com. 9 février 2022, n°20-14.476

*Caractérisation du **juste motif** nécessaire pour la révocation d'un gérant d'EURL dans le cas d'un défaut de mise en place de procédure interne de **vérification des factures les plus importantes** pour éviter les fraudes*

7. Justes motifs (non)
Réorganisation de la gouvernance

Cass. com. 30 mars 2022, n°20-16.168

Défaut de caractérisation d'un **juste motif** dans le cas d'une révocation motivée **par un changement de gouvernance de la société** dès lors qu'il n'est **pas démontré** que la révocation est motivée par **l'intérêt social**

8. Révocation du dirigeant de SAS *ad nutum*
Rédaction des statuts

Cass. com. 9 mars 2022, n°19-25.795

Révocabilité du dirigeant de SAS **ad nutum à défaut** de clause requérant **expressément** des justes motifs : **pas de dommages-intérêts** à un directeur général révoqué sans justes motifs dans une SAS dont les statuts prévoient une révocabilité des dirigeants « **à tout moment** » sans autre précision

9. Révocation *ad nutum* abusive (non)
Appréciation factuelle

CA Chambéry, 8 février 2022, n°19-02215

Appréciation du caractère abusif d'une révocation *ad nutum* de dirigeant **exclusivement** au regard des **circonstances** de cette révocation (révocation brutale et/ou portant atteinte à la réputation ou l'honneur du dirigeant révoqué), **peu importe la véracité** des arguments avancés pour justifier cette révocation

10. Révocation *ad nutum* abusive (oui)
Président personne morale

Cass. com. 30 mars 2022, n°19-25.794

Caractérisation d'une révocation *ad nutum* abusive **d'une SARL Présidente de SAS** compte tenu des circonstances de cette révocation (révocation brutale)

11. Révocation du dirigeant de SAS
Primauté des statuts

Cass. com. 12 octobre 2022, n°21-15.382

Primauté des statuts en cas de **contradiction** entre les statuts et tout autre acte extrastatutaire (ex. pacte d'associés, courrier, etc.) concernant la révocation du dirigeant de SAS

Possibilité pour les actes extrastatutaires de **préciser** les règles statutaires en la matière, **sans pouvoir y déroger**

12. Suspension d'un dirigeant

CA Reims, 14 juin 2022, n°20/01366

A défaut de clause **statutaire** contraire, caractère **abusif** de la **suspension** d'un dirigeant dans l'attente du vote relatif à sa révocation